



ANNEXE 25

Nos références à rappeler : **URB/874.1-20.024**

URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la VILLE DE GENAPPE représentée par le Bourgmestre Monsieur Gérard COURONNE et la Directrice générale Madame Marianne TOCK dont les bureaux se situent à 1470 Genappe, Espace 2000 3.

Le terrain concerné est situé à 1472 Vieux-Genappe, Route de Lillois et cadastré division 7, section G n°105R.

Le projet consiste en la **réalisation d'une zone d'immersion temporaire en vue de protéger les habitations de la Chaussée de Nivelles des fortes pluies (inondations)** et présente les caractéristiques suivantes :

- volume du déblai : 764 m³ ;
- volume remblai pour digue : 162 m³ (572 m³ de terres à évacuer) ;
- Volume utile d'eau du bassin : 784 m³ ;
- Hauteur max des digues : 1.25 m ;
- Abattage de 10 arbres. Replantations prévues à l'issue des travaux.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour le(s) motifs suivants : application de l'article D.III.13 du CODT.

**Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du
27 mai 2020 au 12 juin 2020**

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous à partir du 22 mai 2020 jusqu'au 12 juin 2020**, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8h à 11h45.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Céline DEHOMBREUX - 067/79.42.37 – celine.dehombreux@genappe.be

A Genappe, le 18 mai 2020

La Directrice Générale,
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE